REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21470165800012

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE MARMANDE MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Principal (3)

ANNEE 2018

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	ç
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	34
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	35
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	36
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	40
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	42
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	45
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	47
A5 - Etalement des provisions	48
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	51
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	52
A8 - Etat des charges transférées	53
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	54
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	55
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	56
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	57
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	58
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	59
B1.6 - Etat des engagements reçus	60
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	61
	63
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	64
•	0.0
C - Autres éléments d'informations	66
C1 - Etat du personnel	66
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	69 70
C3.2 - Liste des organismes de regroupement auxqueis adhere la commune ou retablissement C3.2 - Liste des établissements publics créés	71
C3.2 - Liste des établissements publics crées C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	72
C3.4 - Liste des services individualises dans dir budget annexe	73
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	7.5
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes - Affete et signatures	74
D2 - Arrêté et signatures	74

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE	ВР
00047165	Principal	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1477
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	35
VAL DE GARONNE AGGLOMERATION	

Potentiel fiscal et financier (1)		l et financier (1) Valeurs par hab.	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
600620,00	651018,00	678,89	754,97

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	895,21	627,00	
2	Produit des impositions directes/population	396,44	331,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	989,51	813,00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	211,36	328,00	
5	Encours de dette/population	652,10	639,00	
6	DGF/population	215,70	190,00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5952	0,4243	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9981	0,8542	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,2136	0,4029	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,6590	0,7900	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 443 728,00	1 402 789,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	40 939,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 443 728,00	1 443 728,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	308 557,00	364 147,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	23 000,00	123 000,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	155 590,00	0,00
<u> </u>	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	487 147,00	487 147,00

1 930 875,00

1 930 875,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	331 300,00	0,00	238 170,00	238 170,00	238 170,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 350,00	0,00	768 621,00	768 621,00	768 621,00
014	Atténuations de produits	43 210,00	0,00	43 210,00	43 210,00	43 210,00
65	Autres charges de gestion courante	180 327,00	0,00	174 159,00	174 159,00	174 159,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 335 187,00	0,00	1 224 160,00	1 224 160,00	1 224 160,00
66	Charges financières	26 550,00	0,00	25 050,00	25 050,00	25 050,00
67	Charges exceptionnelles	560,00	0,00	160,00	160,00	160,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100,00		50,00	50,00	50,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 362 397,00	0,00	1 249 420,00	1 249 420,00	1 249 420,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	160 987,00		193 879,00	193 879,00	193 879,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	429,00		429,00	429,00	429,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	161 416,00		194 308,00	194 308,00	194 308,00
	TOTAL	1 523 813,00	0,00	1 443 728,00	1 443 728,00	1 443 728,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 443 728,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	169 610,00	0,00	145 300,00	145 300,00	145 300,00
73	Impôts et taxes	637 268,00	0,00	649 718,00	649 718,00	649 718,00
74	Dotations et participations	541 645,00	0,00	478 021,00	478 021,00	478 021,00
75	Autres produits de gestion courante	54 711,00	0,00	56 600,00	56 600,00	56 600,00
	Total des recettes de gestion courante	1 423 234,00	0,00	1 339 639,00	1 339 639,00	1 339 639,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	5 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	1 428 384,00	0,00	1 342 789,00	1 342 789,00	1 342 789,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	70 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	70 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	1 498 384,00	0,00	1 402 789,00	1 402 789,00	1 402 789,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 40 939,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 443 728,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	134 308,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Otania (5)	0.00	(2)	0.00	0.00	0.00
20	Stocks (5)	35 000,00	0,00 0,00	26 000,00	26 000,00	0,00 26 000,00
_	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		,	ŕ		, i
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	31 063,00	31 063,00	31 063,00
21	Immobilisations corporelles	91 240,00	0,00	39 700,00	39 700,00	39 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	148 546,00	23 000,00	28 299,00	28 299,00	51 299,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	274 786,00	23 000,00	125 062,00	125 062,00	148 062,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 495,00	0,00	123 495,00	123 495,00	123 495,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	147 995,00	0,00	123 495,00	123 495,00	123 495,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	422 781,00	23 000,00	248 557,00	248 557,00	271 557,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	492 781,00	23 000,00	308 557,00	308 557,00	331 557,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	155 590,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 147,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 600,00	14 000,00	62 254,00	62 254,00	76 254,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	238 600,00	14 000,00	62 254,00	62 254,00	76 254,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	67 000,00	19 000,00	28 000,00	28 000,00	47 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	176 646,00	0,00	55 590,00	55 590,00	55 590,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	0,00	3 495,00	3 495,00	3 495,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	103 270,00	90 000,00	20 500,00	20 500,00	110 500,00
	Total des recettes financières	350 411,00	109 000,00	107 585,00	107 585,00	216 585,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	589 011,00	123 000,00	169 839,00	169 839,00	292 839,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	160 987,00		193 879,00	193 879,00	193 879,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	429,00		429,00	429,00	429,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	161 416,00		194 308,00	194 308,00	194 308,00
	TOTAL	750 427,00	123 000,00	364 147,00	364 147,00	487 147,00

'	
0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=	
487 147,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	134 308,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	238 170,00		238 170,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	768 621,00		768 621,00
014	Atténuations de produits	43 210,00		43 210,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	174 159,00		174 159,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	25 050,00	0,00	25 050,00
67	Charges exceptionnelles	160,00	0,00	160,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	429,00	429,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50,00		50,00
023	Virement à la section d'investissement		193 879,00	193 879,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	1 249 420,00	194 308,00	1 443 728,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 443 728,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 495,00	0,00	123 495,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	26 000,00	0,00	26 000,00
204	Subventions d'équipement versées	31 063,00	0,00	31 063,00
21	Immobilisations corporelles (6)	39 700,00	0,00	39 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	51 299,00	60 000,00	111 299,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
D	épenses d'investissement – Total	271 557,00	60 000,00	331 557,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	155 590,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 147,00

Page 11

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	145 300,00		145 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes	649 718,00		649 718,00
74	Dotations et participations	478 021,00		478 021,00
75	Autres produits de gestion courante	56 600,00	0,00	56 600,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels	3 100,00	0,00	3 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	1 342 789,00	60 000,00	1 402 789,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 40 939,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 443 728,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 000,00	0,00	47 000,00
13	Subventions d'investissement	76 254,00	0,00	76 254,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 495,00	0,00	3 495,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		429,00	429,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		193 879,00	193 879,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 500,00		110 500,00
	Recettes d'investissement – Total	237 249,00	194 308,00	431 557,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 +

AFFECTATION AU COMPTE 1068 55 590,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 487 147,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)	Olympia Supersity of the		. ,	000 470 00
011	Charges à caractère général	331 300,00	238 170,00	238 170,00
60611	Eau et assainissement	18 000,00	16 000,00	16 000,00
60612	Energie - Electricité	49 450,00	26 000,00	26 000,00
60613	Chauffage urbain	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60623	Alimentation	4 000,00	1 600,00	1 600,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	50,00	50,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 500,00	1 500,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	100,00	100,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	400,00	100,00	100,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	26 000,00	13 870,00	13 870,00
6132	Locations immobilières	500,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	8 000,00	8 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 000,00	7 000,00	7 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	100,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	2 500,00	2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	8 000,00	5 800,00	5 800,00
6161	Multirisques	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	600,00	600,00
6226	Honoraires	50 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50,00	50,00	50,00
6228	Divers	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	700,00	700,00
6238	Divers	100,00	100,00	100,00
6247	Transports collectifs	500,00	200,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	50,00	50,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	850,00	850,00	850,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	600,00	600,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	34 500,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	100,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 800,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 350,00	768 621,00	768 621,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement de transport	2 200,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 400,00	2 200,00	2 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 500,00	10 000,00	10 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6411	Personnel titulaire	437 000,00	453 771,00	453 771,00
		· ·	·	·
6413	Personnel non titulaire	0,00	18 000,00	18 000,00
64162	Emplois d'avenir	17 400,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	28 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 000,00	80 000,00	80 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	128 000,00	130 000,00	130 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	3 000,00	3 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 700,00	4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 650,00	4 650,00	4 650,00
6488	Autres charges	14 000,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	43 210,00	43 210,00	43 210,00
739211	Attributions de compensation	43 210,00	43 210,00	43 210,00
65	Autres charges de gestion courante	180 327,00	174 159,00	174 159,00
651	Redevances pour licences, logiciels,	200,00	200,00	200,00
6531	Indemnités	41 000,00	40 500,00	40 500,00
6535	Formation	50,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	50,00	50,00	50,00
6553	Service d'incendie	58 859,00	44 074,00	44 074,00
65548	Autres contributions	29 000,00	35 585,00	35 585,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	47 668,00	43 180,00	43 180,00
658822	Aides	0,00	7 570,00	7 570,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	1 335 187,00	1 224 160,00	1 224 160,00
66	Charges financières (b)	26 550,00	25 050,00	25 050,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6688	Autres	50,00	50,00	50,00
67	Charges exceptionnelles (c)	560,00	160,00	160,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50,00	50,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	100,00	100,00
678	Autres charges exceptionnelles	10,00	10,00	10,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100,00	50,00	50,00
٦	OTAL DES DEPENSES REELLES	1 362 397,00	1 249 420,00	1 249 420,00
	= a + b + c + d + e			
023	Virement à la section d'investissement	160 987,00	193 879,00	193 879,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	429,00	429,00	429,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	429,00	429,00	429,00
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	161 416,00	194 308,00	194 308,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
1	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	161 416,00	194 308,00	194 308,00
_	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ptal des opérations réelles et d'ordre)	1 523 813,00	1 443 728,00	1 443 728,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 443 728,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

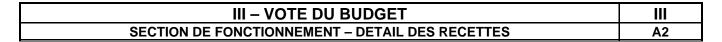
⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Products services, domaine et ventes div 160 e10,000 145 200,00 145 200,00 145 200,00 145 200,00 145 200,00 145 200,00 3	Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Produits services, domaine et ventes div 500,00 300	013	Atténuations de charges	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Concessions climatities (produit net) 200000 200000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 250000 25000000 250000000000	6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Total	70	Produits services, domaine et ventes div	169 610,00	145 300,00	145 300,00
1902 Redev. occupart domaine public communal 1500,00	7022	Coupes de bois	500,00	300,00	300,00
7682 Redevances services à caractèrie culturel 1,00 0,00 0,00 7687 Redevances services à caractèrie loisir 14,500,00 14,000,00 35,000,00 36,000,00 7087 Redev. services périscolaires et enueign 32,000,00 1500,00 36,000,00 7083 Locations diverses (untres qu'immeubles) 2,500,00 1500,00 36,000,00 7084 Ren. Insi par le GP for attrach-ement 500,00 36,000,00 38,000,00 70876 Ren. Insi par le GP for attrach-ement 500,00 100,00 100,00 500,00 70878 Profuse adrivites autorites amouves (abonnemets) 600,00 500,00 500,00 500,00 73111 Taves fondes et d'habitation 577,479,00 591,110,00 511,00 591,180,00 291,180,00 73111 Taves fondes et d'habitation 570,479,00 591,110,00 591,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00 291,180,00	70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	2 500,00	2 500,00
Total	70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7667 Redv. services peirscolaires et enseign 32 000,00 \$5 000,00 \$5 000,00 \$5 000,00 \$5 000,00 \$6 97 18.00 \$6 97 18.00	7062	Redevances services à caractère culturel	10,00	0,00	0,00
7881 Locations diverses (suries a guirmeables) 2 500,00 1 500,00 2 1 500,00 2 0 000,00 2 0 000,00 2 0 000,00 2 0 000,00 2 0 000,00 2 0 000,00 2 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 3 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 000,00 5 0 0 00,00 5 0 0 00,00 5 0 0 00,00 5 0 0 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 8 0 0,00 5 1 2 1 1 8 0 0,00 5 1 2 1 1 8 0 0,00 5 1 2 1 1 8 0 0,00 5	70632	Redevances services à caractère loisir	14 500,00	14 000,00	14 000,00
78941 Mise à dispo personnel B.A., régies 23 000,00 20 000,00 20 000,00 70876 Mise à dispo personnel GP. ristachement 42 000,00 34 000,00 35 000,00 708776 Romb. Irais par le GPP de rattachement 50 000,00 50 000,00 50 000,00 7088 Produits activités annexes (abonnements) 600,000 500,00 500,00 73 Impôts et taxos 637 288,00 649 718,00 649 718,00 649 718,00 73111 Taxes foncidere at ribabilation 570 479,00 591 216,00 591 216,00 1000,00 73223 Fonds péréquation ress. com. et intercor 28 000,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 28 500,00 20 500,00 </td <td>7067</td> <td>Redev. services périscolaires et enseign</td> <td>32 000,00</td> <td>35 000,00</td> <td>35 000,00</td>	7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	35 000,00	35 000,00
78846 Mise à dispo personnel GFP rattachement 40 000,00 34 000,00 24 000,00 70876 Remb. frais par d'autre redevables 1 000,00 1 000,00 1 000,00 70878 Remb. frais par d'autre redevables 600,000 500,00 500,00 738 Produits activités annoxes (abonnements) 600,000 500,00 690,00 7311 Taxes fondiers et d'habitation 577 679,00 591 218,00 5891 218,00 7318 Autres impôts beaux ou assimilés 1 200,00 1 000,00 26 500,00 73223 Fondap péréquusion ress.com. et intercor 28 000,00 26 500,00 26 500,00 7386 Taxes locales sur la publicité extérieur 450,00 900,00 900,00 7381 Taxes additionnelles droits de mutation 36 639,00 30 000,00 900,00 744 Detations et participations 541 645,00 478 021,00 478 021,00 7411 Dotation forfatiatie 18 28 80,00 18 78 680,0 18 78 680,0 74121 Dotation rationale de péréquation 15 073,00 18 58 80,0	7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 500,00	1 500,00	1 500,00
70876 Remb. frais par le GPP de rattachement \$0,000,00 35,000,00 35,000,00 70878 Remb. frais par d'autres redevolles 1,000,00 1,000,00 500,00 738 Produits activités anceses (abnonements) 600,00 500,00 500,00 73 Impôts et taxes 327288,00 649718,00 649718,00 591218,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 1,000,00 2,500,00	70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	23 000,00	20 000,00	20 000,00
76878 Remb. frais par d'autres redevables 100,00 500,00	70846		42 000,00	34 000,00	34 000,00
Produits activités annèxes (abonnements) S00,00 S00,00 S00,00 S00,00 S73 Impôts et taxes S77 288,00 S91 218,00 S9		Remb. frais par le GFP de rattachement	50 000,00	35 000,00	35 000,00
73 Impôts et taxes 637 288,00 649 718,00 549 18,00 73111 Taxes fondères et d'habitation 570 479,00 591 218,00 591 218,00 73113 Aures impôts locaux ou assimilés 1 200,00 1 000,00 1 000,00 7323 Fonds péréquation ress, com. et intercom 28 000,00 26 500,00 90,00 7381 Taxes locales sur la publicité extérieur 450,00 90,00 90,00 7381 Taxes didirinnelles droits de mutation 36 839,00 3000,00 3000,00 7388 Autres taxes diverses 500,00 100,00 100,00 74 Dotation set participations 541 645,00 478 021,00 478 021,00 7411 Dotation des politairé rurale 107 679,00 108 588,00 118 588,00 74127 Dotation ationale de péréquation 150 73,00 13 586,0 13 586,0 744 FCTVA 0,00 5 888,0 18 888,00 18 888,00 74378 Autres participations Etat 3 500,00 2 700,00 2 700,00 7472		-		· ·	1 000,00
Taxes foncières et d'habitation	7088	Produits activités annexes (abonnements)	600,00	500,00	500,00
7318 Autres impôts locaux ou assimilés 1 200,00 1 000,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 26 500,00 20 500,00 20 500,00 20 500,00 20 00,00 187 680,00 187 6	73	Impôts et taxes	637 268,00	649 718,00	649 718,00
73233 Fonds péréquation ress. com. et intercom 28 000,00 26 500,00 900,00 900,00 7388 Taxes locales sur la publicité extérieur 450,00 900,00 3000,00 7388 Autres taxes diverses 500,00 100,00 100,00 74 Dotations et participations 551,650,00 178 80,00 187 8021,00 74121 Dotation de solidarité rurale 1107 679,00 108 588,00 13 568,00 74127 Dotation autres participations 15 673,00 13 568,00 13 568,00 7442 FCTVA 0,00 5 888,00 18 888,00 13 568,00 13 568,00 7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 2 700,00 2 700,00 7472 Participat* Régions 1 000,00 5 000,00 0.00 0.00 500,00 7473 Participat* Départements 1 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 5 000,00 <t< td=""><td>73111</td><td>Taxes foncières et d'habitation</td><td>570 479,00</td><td>591 218,00</td><td>591 218,00</td></t<>	73111	Taxes foncières et d'habitation	570 479,00	591 218,00	591 218,00
7388 Taxes locales sur la publicité extérieur 450,00 900,00 300,00 7381 Taxes additionnelles droits de mutation 36 639,00 30 000,00 100,00 74 Dotations et participations 541 645,00 478 021,00 478 021,00 7411 Dotation forfaltaire 182 280,00 187 680,00 187 680,00 74121 Dotation forfaltaire 180 280,00 13 566,00 187 680,0 74127 Dotation forfaltaire 15 073,00 13 566,00 13 566,00 74427 Dotation de solidarité rurale 0,00 5 888,00 188 880,00 7443 FCTVA 0,00 5 888,00 2 780,00 7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 7472 Participar Régions 1 000,00 5 000,00 7473 Participar Régions 1 000,00 5 000,00 74748 Participar Autres communes 6 0000,00 5 000,00 7482 Participar Autres communes 5 000,00 5 000,00 7483 Participar Autres comm	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 200,00	1 000,00	1 000,00
7381 Taxes additionnelles droits de mutation 36 639,00 30 000,00 30 000,00 7388 Autres taxes diverses 500,00 100,00 400,00 74 Dotation set participations 541 645,00 478 021,00 478 021,00 7411 Dotation de solidarité rurale 188 288,00 187 680,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 188 68,00 189 69,00		Fonds péréquation ress. com. et intercom	28 000,00	26 500,00	26 500,00
7388 Autres taxes diverses 500,00 100,00 100,00 74 Dotation set participations 541 645,00 478 021,0 478 021,0 7411 Dotation for failtaire 188 288,00 187 680,00 187 680,00 74121 Dotation ade solidarité rurale 107 679,00 108 588,00 188 688,00 74127 Dotation nationale de péréquation 15 073,00 13 566,00 13 566,0 7441 PCTVA 0,00 5 888,00 2 700,00 74781 Autres participations Etat 35 000,00 2 700,00 2 700,00 74718 Autres participatir Régions 1 000,00 500,00 500,00 500,00 7472 Participatir Régions 1 000,00 500,00	7368	Taxes locales sur la publicité extérieur		900,00	900,00
74 Dotations et participations 541 645,00 478 021,00 478 021,00 7411 Dotation forfaltaire 188 288,00 187 680,00 187 880,0 74127 Dotation de solidarité rurale 107 679,00 108 588,0 188 588,0 74127 Dotation nationale de péréquation 15 073,00 13 566,00 13 666,0 744 FCTVA 0,00 5 888,00 5 888,0 7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 74718 Autres participations Etat 35 000,00 0,00 0,00 7472 Participatê Pégratements 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participatê Départements 60 000,00 500,00 500,00 74748 Participatê Vutres organismes 58 000,00 40 000,00 500,00 7478 Participatê Départements 50 000,00 50,00 500,00 7482 Compens, perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotate unique compensaté spécif. TP 345,00 345,00 345,00 <				·	30 000,00
7411 Dotation forfaltaire 188 288,00 187 680,00 187 680,00 74121 Dotation de solidarité rurale 107 679,00 108 588,00 108 588,00 74127 Dotation nationale de péréquation 15 073,00 13 566,00 13 566,0 744 FCTVA 0,00 5 888,00 5 888,0 7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 74718 Autres participations Etat 35 000,00 500,00 500,00 7472 Participat* Régions 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participat* Departements 60 000,00 500,00 500,00 74748 Participat* Surviva organismes 58 000,00 50 000,00 500,00 7481 Participat* Vatres corminunes 50 000,00 50,00 50,00 7482 Compens. perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 345,00 345,00 74831 Autres produits de participations 500,00 7 500,00 7 500,0 7 500,0 74832 Attribution du fonds depart	7388	Autres taxes diverses	500,00	100,00	100,00
74121 Dotation de solidarité rurale 107 679,00 108 588,00 13 568,00 74127 Dotation nationale de péréquation 15 073,00 13 566,00 13 566,00 744 FCTVA 0,00 5 888,00 5 888,00 7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 74718 Autres participations Etat 35 000,00 0,00 0,00 7472 Participat* Pégions 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participat* Departements 60 000,00 50 000,00 500,00 74748 Participat* Autres communes 60 000,00 50 000,00 500,00 7482 Compens. perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat* Unique compensat* spécif. TP 345,00 345,00 345,0 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,0 74834 Etat - Compens. exonérat* taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 74835 Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	74	Dotations et participations	541 645,00	478 021,00	478 021,00
74127 Dotation nationale de péréquation 15 073,00 13 566,00 13 566,00 588,00 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 5888,0 700,00 2700,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 500,0 4000,0	7411	Dotation forfaitaire		187 680,00	187 680,00
744 FCTVA 0,00 5 888,00 5 888,00 7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 74718 Autres participations Etat 35 000,00 0,00 500,00 7472 Participat® Régions 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participat® Départements 1 000,00 500,00 500,00 74748 Participat® Autres organismes 60 000,00 50 000,00 50 000,00 7478 Participat® Autres organismes 58 000,00 40 000,00 50 000,00 7482 Compens, perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 7482 Compens, perte taxe add. droits mutation 50,00 345,00 345,00 74831 Dotat® unique compensat® spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74834 Etat - Compens, exonérat® taxe habitat® 31 084,00 31 568,00 31 568,00 74835 Etat - Compens, exonérat® taxe habitat® <t< td=""><td>74121</td><td>Dotation de solidarité rurale</td><td></td><td>108 588,00</td><td>108 588,00</td></t<>	74121	Dotation de solidarité rurale		108 588,00	108 588,00
7461 DGD 5 000,00 2 700,00 2 700,00 74718 Autres participations Etat 35 000,00 0,00 0,00 7472 Participat® Régions 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participat® Obpartements 1 000,00 500,00 500,00 74748 Participat® Autres communes 60 000,00 50 000,00 50 000,00 7482 Compens, perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat® unique compensat® spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74834 Etat **Compens, exonérat® taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,0 74834 Etat **Compens, exonérat® taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,0 74834 Etat **Compens, exonérat® taxe habitat® 31 084,00 31 568,0 31 568,0 7488 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,0 75 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,0 75 Revenus des immeubles<	74127		15 073,00	13 566,00	13 566,00
74718 Autres participations Etat 35 000,00 0,00 0,00 7472 Participat' Régions 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participat' Départements 1 000,00 500,00 500,00 74748 Participat' Autres communes 60 000,0 50 000,00 50 000,00 7478 Participat' Autres organismes 58 000,00 40 000,00 40 000,00 7482 Compens. perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat' unique compensat' spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74834 Etat - Compens. exonérat' taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 74835 Etat - Compens. exonérat' taxe habitat' 31 684,00 31 568,0 31 568,0 7488 Autres attributions et participations 5 500,00 6 500,0 6 500,0 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,0 <			· ·	· ·	5 888,00
7472 Participat" Régions 1 000,00 500,00 500,00 7473 Participat" Départements 1 000,00 500,00 500,00 74748 Participat" Autres communes 60 000,00 50 000,00 50 000,00 7478 Participat" Autres organismes 58 000,00 40 000,00 40 000,00 7482 Compens, perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat" unique compensat" spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74835 Etat - Compens, exonérat" taxe habitat" 31 084,00 31 568,0 31 568,0 7488 Autres produits de gestion courante 5 500,00 6 500,00 6 500,0 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,0 752 Revenus des immeubles 5 4 661,00 56 600,00 56 600,0 758 Produits divers de gestion courante 50,00 50,00 50,00 76 Pro				·	2 700,00
7473 Participat* Départements 1 000,00 500,00 500,00 74748 Participat* Autres communes 60 000,00 50 000,00 50 000,00 7478 Participat* Autres organismes 58 000,00 40 000,00 40 000,00 7482 Compens, perte taxe add, droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat* unique compensat* spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74834 Etat - Compens. exonérat* taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 7488 Autres attributions et participations 5500,00 6 500,00 6 5000,00 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,00 75 Autres produits de gestion courante 54 661,00 56 600,00 56 600,00 75 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 75 Produits de gestion courante 50,00 50,00 50,00 75<		• •		· ·	0,00
74748 Participat* Autres communes 60 000,00 50 000,00 50 000,00 7478 Participat* Autres organismes 58 000,00 40 000,00 40 000,00 7482 Compens. perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat* unique compensat* spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74834 Etat - Compens. exonérat* taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 74835 Etat - Compens. exonérat* taxe habitat* 31 084,00 31 568,00 31 568,00 7488 Autres produits de gestion courante 5 500,00 6 500,00 6 500,00 75 Autres produits de gestion courante 54 661,00 56 600,00 56 600,00 75 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 75 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,00 76 Produits describe de gestion courante 50,00 50,00 50,00			· ·	· ·	
7478 Participat* Autres organismes 58 000,00 40 000,00 40 000,00 7482 Compens. perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat* unique compensat* spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74834 Etat - Compens. exonérat* taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 74835 Etat - Compens. exonérat* taxe habitat* 31 084,00 31 568,00 31 568,00 7488 Autres attributions et participations 5 500,00 6 500,00 6 500,00 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,00 752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 758 Produits divers de gestion courante 50,00 1 339 639,00 1 339 639,00 761 Produits innanciers (b) 50,00 50,00 50,00 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00				· ·	•
7482 Compens. perte taxe add. droits mutation 50,00 50,00 50,00 748314 Dotat* unique compensat* spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,0 74834 Etat - Compens. exonérat* taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,0 74835 Etat - Compens. exonérat* taxe habitat* 31 084,00 31 568,00 31 568,0 7488 Autres produits de gestion courante 5 500,00 6 500,00 6 500,00 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,00 752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,00 76 Produits elegation courante 50,00 50,00 50,00 76 Produits elegation courante 50,00 50,00 50,00 76 Produits elegation courante 50,00 50,00 50,00 76 Produits e				·	•
748314 Dotat* unique compensat* spécif. TP 345,00 345,00 345,00 74800 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 7500,00 22 636,00 22 636,00 22 636,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 6500,00 6500,00 6500,00 6500,00 6500,00 6500,00 6500,00 6500,00 6500,00 56 600,00 56 600,00 56 600,00 56 600,00 56 600,00 56 600,00 75 Autres produits divers de gestion courante 50,00 56 600,00 56 600,00 56 600,00 600,00 70,00		-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	·	·
74832 Attribution du fonds départemental TP 7 600,00 7 500,00 7 500,00 74834 Etat - Compens. exonérat° taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 74835 Etat - Compens. exonérat° taxe habitat° 31 084,00 31 568,00 31 568,0 7488 Autres attributions et participations 5 500,00 6 500,00 6 500,0 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,0 752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,0 758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,0 TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES 1 423 234,00 1 339 639,00 1 339 639,0 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 77 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 100,00 778 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 78		' '	· ·	•	
74834 Etat - Compens. exonérat° taxes foncière 26 026,00 22 636,00 22 636,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 31 568,00 6 500,00 6 500,00 6 500,00 6 500,00 6 500,00 6 500,00 56 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 600,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,00 50 50 00,				·	·
74835 Etat - Compens. exonérat° taxe habitat° 31 084,00 31 568,00 31 568,00 7488 Autres attributions et participations 5 500,00 6 500,00 6 500,00 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,00 752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,00 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 50,00 761 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5100,00 3100,00 3100,0 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 3000,0 7788 Produits exceptionnels divers 5000,00 3000,00 3000,0 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 602 Op		·		· ·	
7488 Autres attributions et participations 5 500,00 6 500,00 6 500,00 75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,00 752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,00 TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013 1 423 234,00 1 339 639,00 1 339 639,00 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 761 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5 100,00 3 100,00 3 100,00 778 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 1 342 789,00 1 342 789,00 - a+b+c+d - 428 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 <		•		· ·	·
75 Autres produits de gestion courante 54 711,00 56 600,00 56 600,00 752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,00 758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,0 TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013 1 423 234,00 1 339 639,00 1 339 639,00 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 761 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5 100,00 3 100,00 3 100,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 1 00,00 100,00 100,00 778 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 78 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 8 Produits exceptionnels divers 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 <t< td=""><td></td><td>•</td><td></td><td></td><td></td></t<>		•			
752 Revenus des immeubles 54 661,00 56 600,00 56 600,0 758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,00 TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013 1 423 234,00 1 339 639,00 1 339 639,00 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 761 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5 100,00 3 100,00 3 100,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 1 00,00 100,00 100,00 7788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 20 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00					
758 Produits divers de gestion courante 50,00 0,00 0,0 TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013 1 423 234,00 1 339 639,00 1 339 639,00 76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 76 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5 100,00 3 100,00 3 100,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 100,00 7788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 402 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00				·	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013 76 Produits financiers (b) 76 Produits de participations 76 Produits de participations 76 Produits exceptionnels (c) 77 Produits exceptionnels (c) 78 Mandats annulés (exercices antérieurs) 78 Produits exceptionnels divers 78 Produits exceptionnels divers 79 Produits exceptionnels divers 70 Opérate provisions semi-budgétaires (d) (5) 70 Opérate ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 Opérate Opérate ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 Opérate				,	,
76 Produits financiers (b) 50,00 50,00 50,00 761 Produits de participations 50,00 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5100,00 3100,00 3100,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 3000,00 788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 = a+b+c+d 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00	700	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES			1 339 639,00
761 Produits de participations 50,00 50,00 77 Produits exceptionnels (c) 5 100,00 3 100,00 3 100,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 100,00 7788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 = a+b+c+d 70 000,00 60 000,00 60 000,00 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00	76	, ,	50.00	50.00	50.00
77 Produits exceptionnels (c) 5 100,00 3 100,00 3 100,00 773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 100,00 7788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 = a+b+c+d 1 428 384,00 60 000,00 60 000,00 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00		` ,	·		50,00
773 Mandats annulés (exercices antérieurs) 100,00 100,00 100,00 7788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 = a+b+c+d 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00					•
7788 Produits exceptionnels divers 5 000,00 3 000,00 3 000,00 78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 = a+b+c+d 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00		. , ,		·	
78 Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5) 0,00 0,00 0,00 TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00		,		·	·
TOTAL DES RECETTES REELLES 1 428 384,00 1 342 789,00 1 342 789,00				·	0,00
= a+b+c+d 042 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) 70 000,00 60 000,00 60 000,00 722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00			 		
722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00			1 420 304,00	1 342 709,00	1 342 703,00
722 Immobilisations corporelles 70 000,00 60 000,00 60 000,00	042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	70 000,00	60 000,00	60 000,00
		, , , , , ,			60 000,00
5,00 0,00 0,00 0,00		,			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE 70 000,00 60 000,00 60 000,00					60 000,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Т	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 498 384,00	1 402 789,00	1 402 789,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	40 939,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 443 728,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)			Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 000,00	26 000,00	26 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	30 000,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		31 063,00	31 063,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	31 063,00	31 063,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	91 240,00	39 700,00	39 700,00
2111	Terrains nus	15 000,00	1 800,00	1 800,00
21312	Bâtiments scolaires	2 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	35 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	500,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	500,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	24 240,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 400,00	4 400,00
2184	Mobilier	2 000,00	18 000,00	18 000,00
2188 22	Autres immobilisations corporelles	7 000,00	15 500,00	15 500,00
	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	148 546,00	28 299,00	28 299,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2313 2315	Constructions Installat°, matériel et outillage techni	110 846,00 32 700,00	10 854,00 7 445,00	10 854,00 7 445,00
2313		·		
	Total des dépenses d'équipement	274 786,00	125 062,00	125 062,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 500,00	0,00	0,00
103	Plan de relance FCTVA	14 500,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 495,00	123 495,00	123 495,00
1641	Emprunts en euros	130 000,00	120 000,00	120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	3 495,00	3 495,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	147 995,00	123 495,00	123 495,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	422 781,00	248 557,00	248 557,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	70 000,00	60 000,00	60 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	70 000,00	60 000,00	60 000,00
2313	Constructions	70 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	70 000,00	60 000,00	60 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	492 781,00	308 557,00	308 557,00

	'
RESTES A REALISER N-1 (11)	23 000,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	155 590,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 147,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 600,00	62 254,00	62 254,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 100,00	25 300,00	25 300,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	2 500,00	2 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	14 000,00	7 000,00	7 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	11 232,00	11 232,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	2 500,00	5 000,00	5 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	5 670,00	5 670,00
1341	D.E.T.R. non transférable	10 000,00	5 552,00	5 552,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	238 600,00	62 254,00	62 254,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	243 646,00	83 590,00	83 590,00
10222	FCTVA	60 000,00	20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement	7 000,00	8 000,00	8 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	176 646,00	55 590,00	55 590,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 495,00	3 495,00	3 495,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	103 270,00	20 500,00	20 500,00
	Total des recettes financières	350 411,00	107 585,00	107 585,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	589 011,00	169 839,00	169 839,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	160 987,00	193 879,00	193 879,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	429,00	429,00	429,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	429,00	429,00	429,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	161 416,00	194 308,00	194 308,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	161 416,00	194 308,00	194 308,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	750 427,00	364 147,00	364 147,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	123 000,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 147,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 180 (1) LIBELLE : RENOVATION THERMIQUE MAIRIE CANTINE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 7 445,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 445,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	7 445,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
-	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 6 552,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 552,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	5 552,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-893,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 197 (1) LIBELLE : AMENAGEMENT PARCOURS PAYSAGER

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
1	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 9 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	2 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	2 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202 (1) LIBELLE : AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 23 000,00	0,00	b 0,00	b 23 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 14 000,00	d 2 500,00
13	Subventions d'investissement	14 000,00	2 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	2 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	14 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-29 900,00
Excédent de financement si positif	25 555,55
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 204 (1) LIBELLE : ACHAT TRACTEUR-TONDEUSE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions pouvelles

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 205 (1) LIBELLE : ECLAIRAGE SALLE DES SPORTS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	, i
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 206 (1) LIBELLE : AGENDA D'ACCESSIBILITE ADAP

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	, i
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 207 (1) LIBELLE : ACHAT TERRAINS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 1 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
•	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-1 800,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 208 (1) LIBELLE : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TEPCV

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 31 063,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	31 063,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	31 063,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 20 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-11 063,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 209 (1) LIBELLE : MO RESTAURATION CHAPELLE TERSAC

Art. (2)	Réalisations Restes à cumulées au réaliser N-1 (3) 01/01/N (5)		Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 6 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 1 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 800,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-4 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 210 (1) LIBELLE : DEFIBRILLATEURS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 1 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	1 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-1 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
10000755291	10/08/2017	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Fmprunts et		rigine du contrat		<u>-, </u>					
					Emprunts et	dettes a ro	rigine du contrat		initial		1		Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 498 371,47									
1641 Emprunts en euros (total)					1 498 371,47									
07081941 1234647-1	Banque Populaire Occitane (prèl) CAISSE DES DEPOTS ET	07/11/2016		01/01/2017	80 371,47 400 000,00	F	EURIBOR EURIBOR	1,650 3,950	1,650 3,950	EUR EUR	T A	P P	N N	A-1 A-1
67193680	CONSIGNATIONS DBRM2 Crédit Agricole - CRCAMA (prèl)	04/12/2009		10/02/2010	100 000,00	F	EURIBOR	3,320	3,320	EUR	М	С	N	A-1
75354383	Crédit Agricole - CRCAMA (prèl)	05/11/2010		15/02/2011	100 000,00	F	EURIBOR	2,700	2,700	EUR	Т	Р	N	A-1
77668016	Crédit Agricole - CRCAMA (prèl)	01/03/2011		15/07/2011	150 000,00	F	EURIBOR	3,990	3,990	EUR	Т	Р	N	A-1
79805722	Crédit Agricole - CRCAMA (prèl)	31/05/2011		05/11/2011	80 000,00	F	EURIBOR	4,350	4,350	EUR	S	Р	N	A-1
9539636	CE Aquitaine Nord (prèl)	15/04/2015		24/07/2015	100 000,00	F	EURIBOR	2,030	2,030	EUR	Т	Р	N	A-1
MON227948EUR	Dexia - Crédit local de France (prèl)	01/06/2005		01/06/2005	140 000,00	F	EURIBOR	3,790	3,790	EUR	A	Р	N	A-1
MON269561EUR	Dexia - Crédit local de France (prèl)	13/05/2010		01/09/2010	37 000,00	F	EURIBOR	2,430	2,430	EUR	Т	Р	N	A-1
MON269562EUR	Dexia - Crédit local de France (prèl)	13/05/2010		01/09/2010	111 000,00	F	EURIBOR	3,530	3,530	EUR	Т	Р	N	A-1
MON514753EUR	LA BANQUE POSTALE (prèl)	16/03/2017		01/08/2017	200 000,00	F	EURIBOR	2,170	2,170	EUR	Т	Р	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - Principal - BP - 2018

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat	_						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 498 371,47									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON FAIL NATU			s et dettes au 01/01		/ / /			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		930 817,13					111 487,45	22 621,11	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		930 817,13					111 487,45	22 621,11	0,00	0,00
07081941	N	0,00	A-1	71 761,27	7,00	F	EURIBOR	1,650	8 753,15	1 130,09	0,00	0,00
1234647-1	N	0,00	A-1	314 847,03	12,91	R	EURIBOR	2,560	20 635,71	7 788,82	0,00	0,00
67193680	N	0,00	A-1	20 833,65	2,10	F	EURIBOR	3,320	9 999,96	539,51	0,00	0,00
75354383	N	0,00	A-1	32 872,38	3,12	F	EURIBOR	2,700	10 664,02	780,18	0,00	0,00
77668016	N	0,00	A-1	59 387,96	3,53	F	EURIBOR	3,990	16 134,52	2 130,16	0,00	0,00
79805722	N	0,00	A-1	31 986,22	3,87	F	EURIBOR	4,350	8 652,79	1 298,31	0,00	0,00
9539636	N	0,00	A-1	97 809,92	13,06	F	EURIBOR	1,400	6 909,23	1 333,17	0,00	0,00
MON227948EUR	N	0,00	A-1	22 648,09	2,41	F	EURIBOR	3,790	11 113,49	858,36	0,00	0,00
MON269561EUR	N	0,00	A-1	20 176,07	7,66	F	EURIBOR	2,430	2 483,10	467,76	0,00	0,00
MON269562EUR	N	0,00	A-1	62 772,67	7,66	F	EURIBOR	3,530	7 445,07	2 118,04	0,00	0,00
MON514753EUR	N	0,00	A-1	195 721,87	18,58	F	EURIBOR	2,170	8 696,41	4 176,71	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - Principal - BP - 2018

					ļ	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		930 817,13					111 487,45	22 621,11	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A2.4 - 11PULU			(·)		
Ind	Indices sous-jacents Structure		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	930 817,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
_	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

8	i												The state of the s			
	Emp	Emprunt couvert			Instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente			
Taux fixe (total)		0,00					0,00			intereto (4)	0,00	0,00	d'option 0,00			
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	B.(()	Taux payé		Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)						
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	_	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2012-12-15
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement versée "Bâtiments"	15	15/12/2012
L	Subv. d'équipement versée "Biens mobiliers études"	5	15/12/2012
L	Subv. d'équipement versée projets infrastructures	30	15/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES					
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		120 000,00	1 120 000,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	120 000,00	120 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
103	Plan de relance FCTVA	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	120 000,00	23 000,00	155 590,00	298 590,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	242 808,00	III 242 808,00
Ressources propres externes de l'année (a)		28 000,00	28 000,00
10222	FCTVA	20 000,00	20 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	8 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressource	es propres internes de l'année (b) (3)	214 808,00	214 808,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28041582	GFP : Bâtiments, installations	429,00	429,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00	20 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	193 879,00	193 879,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	242 808,00	123 000,00	0,00	55 590,00	421 398,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	298 590,00
Ressources propres disponibles	IV	421 398,00
Solde	V = IV - II (6)	122 808,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant			
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
022	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses réelles	0,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	0,00			
	TOTAL GENERAL 0,				

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
Recettes issues de	e la TEOM	0,00	
Dotations et partic	ipations reçues	0,00	
Autres recettes de	fonctionnement éventuelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	
	Total des recettes réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00		
Acquisitions d'in	mobilisations	0,00		
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)			
Autres dépenses	éventuelles	0,00		
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)			
020	Dépenses imprévues	0,00		
	Total des dépenses réelles	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
	TOTAL GENERAL	0,00		

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)			
Article (2	Libellé (2)	Montant		
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00		
Dotations et si	ubventions reçues	0,00		
Autres recettes	s éventuelles	0,00		
Opérations pou	r compte de tiers (1 ligne par opération)			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
	Total des recettes réelles	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		
	TOTAL GENERAL	0,00		

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodicité des remboursements	Taux	Taux initi Index (4)	Taux actua-	à la date lu budget Index (4)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					riel (5)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	143 225,40
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	143 225,40
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 342 789,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	10,67

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

		Montant de			Montant de Montant des redevances restant à courir							
Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)		
2014	Mobilier : MOBILIER : LOYERS COPIEURS SHARP MAIRIE	2 448,00	BNP LEASE GROUP	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2015	Mobilier : MOBILIER : STANDARD DIATONIS MAIRIE	1 321,44	ORANGE BUSINESS SERVICES	5	1 321,44	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321,44		
2016	Mobilier : MOBILIER : LOYER COPIEUR TOSHIBA ECOLE	5 362,40	CM-CIC LEASING SOLUTIONS	5	5 362,40	1 340,60	0,00	0,00	0,00	6 703,00		
2017	Mobilier : MOBILIER : LOCATION CITROEN JUMPER	4 737,60	G FINANCE	5	4 737,60	4 737,60	4 737,60	2 368,80	0,00	16 581,60		

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D4 5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subv	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00		
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00	
	TO	ΓAL			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redev	rance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
	Т	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVE	STISSEMENT	<u> </u>	
		FONC	TIONNEMENT		
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		9RG CLUB AS	Association	100,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ACM - Association Culturelle Meilhanaise	Association	3 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE ANCIENS ALGERIE CATM	Association	200,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE DES ANCIENS COMBATTANT	Association	200,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE DES SECRETAIRES MAIRIE	Association	50,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déporta	Association	75,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ARD / Association Culture et Information	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASS DEP RETRAITES AGRICOLES- ADRA 47	Association	100,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASS ETOILE CYCLISTE UFOLEP	Association	150,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION DU PATRIMOINE	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION LUTTE CONTRE LA DYSTONIE	Association	150,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION OH! PLAISIRS DES PAPILLES	Association	1 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	Association	800,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION SPORTIVE MARCELLUS COCUMONT	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CC JEUNES AGRICULTEURS	Association	80,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CLUB DES SUPPORTERS GAB	Association	305,00
6574	N°2 SUBVENTION ANNUELLE	ALSACE	COMITE DE JUMELAGE	Association	400,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE	ITALIE	COMITE DE JUMELAGE	Association	400,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS	Association	200,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		COMPAGNIE ROSEMONDE Association	Association	2 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE	1200 ET 1000 POUR RONDE USEP	COOPERATIVE SCOLAIRE - GPE SCOL MARCEL BIREM	Association	2 200,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		DONNEURS DE SANG COCUMONT	Association	100,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FONDATION DU PATRIMOINE	Association	120,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FOYER SOCIO EDUCATIF J.MOULIN	Association	100,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		GARONNE ASPTT BASKET	Association	11 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		L'ABLETTE MEILHANAISE et LE GOUJON COCUMONTAIS	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES AMIS DU TERTRE Association	Association	200,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		MEILHAN EN FORME Association	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SOCIETE DE CHASSE	Association	500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SOCIETE EXPLOITANTS AGRICOLES	Association	100,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE	CF NOUVELLE CONVENTION	TERTRE EN L'AIR	Association	16 000,00

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - Principal - BP - 2018

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00		
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	` '				POURVUS SUR EMPLOIS ETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	1,00	6,00	5,80	0,00	5,80
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL (Av. Janv. 2017)	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	3,00	1,00	4,00	3,80	0,00	3,80
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL (Av. Janv. 2017)	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	0,00	13,00	12,00	0,80	12,80
ADJOINT TECHNIQUE	С	8,00	0,00	8,00	7,00	0,80	7,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CL.	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	1,00	22,00	20,80	0,80	21,60

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - Principal - BP - 2018

- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 - ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 - Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C 1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8) Euros		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
ADJOINT TECHNIQUE	С	TECH	347	0,00	3-2	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SDEE 47	01/01/2017	CONTRIBUTION TRAVAUX	35 585,00

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CE	< Néant >		-		Non
CCAS	CCAS MEILHAN SUR GARONNE	01/03/1983	- 01/03/1983	ACTION SOCIALE	Non
Régie personnalisée	LOGEMENT FOYER LABEYRIE	21/03/1985	- 21/03/1985	RESIDENCE AUTONOMIE	Non
Régie avec autonomie financière	CAMPING MUNICIPAL	01/01/2015	2014-11-15 - 29/11/2014	SPIC	Non

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		1			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 408 000,00	5,55	13,50	0,00	190 080,00	5,55
TFPB	979 100,00	3,92	25,04	0,00	245 167,00	3,92
TFPNB	134 400,00	0,98	116,05	0,00	155 971,00	0,98
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 521 500,00	4,66			591 218,00	3,64

COMMUNE DE MEILHAN SUR GARONNE - Principal - BP - 2018

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES:
Pour: 11
Contre: 2
Abstentions: 1

Date de convocation : 28/03/2018

Présenté par Régine POVEDA, Maire (1), A MEILHAN SUR GARONNE, le 07/04/2018 Régine POVEDA, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A MEILHAN SUR GARONNE, le 07/04/2018 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. BARBE Jean	·
M. CARRETEY Thierry	
M. CAZEMAJOU Jérémy	
M. DALLAVALLE Laurent	
M. LEROUSSEAU Romuald	
M. MARCHAND Thierry	
M. VIGNEAU Roger	
Mme DULAC Pierrette	
Mme FONTAINE Danielle	
Mme GLEYROUX Corine	
Mme MAILLOU Émilie	
Mme MUSOLINO Véronique	
Mme POVEDA Régine	
Mme THOUMAZEAU Brigitte	

Certifié exécutoire par Régine POVEDA, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2018, et de la publication le 11/04/2018

A MEILHAN SUR GARONNE, le 11/04/2018

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil Municipal réuni(e) en session Ordinaire.